



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

Sommaire

Préambule	p.2
La gouvernance et l'animation de l'association	p.5
Communiquer et augmenter le nombre d'adhérents et la représentativité	p.8
La structuration interne	p.11
Financement	p.12
Relations avec les tutelles	p.12
Les actions menées en 2024	
• La structuration de la filière	p.13
• L'observation de la filière	p.16
• L'info-ressource et la professionnalisation de la filière	p.18
• La coopération avec les autres pôles	p.19
• La coordination et l'animation du COREPS des pays de la Loire	p.20

Préambule : Rappel des objectifs du Pôle, ses missions et sa gouvernance

L'association du Pôle spectacle vivant des Pays de la Loire a pour objet de favoriser et promouvoir la structuration, l'observation, le développement, et la coopération au sein de la filière spectacle vivant en région Pays de la Loire. Elle se fixe pour objectif transversal de penser l'évolution de la filière dans le contexte de la transition écologique.

Le Pôle régional fait émerger, pour les différentes disciplines, les points de convergence et de travail en commun. Il vise à rassembler la filière par la mutualisation des savoirs et des expériences, par la valorisation de la coopération. Il répondra aux objectifs suivants :

- Informer en donnant accès aux moyens disponibles
- Animer en fédérant, en mettant en réseau
- Observer, produire des informations pour avoir une vision actualisée, affiner la connaissance du secteur en région pour construire des outils d'analyse permettant son développement et ses évolutions
- Valoriser les acteurs de la filière dans leurs compétences sans se substituer à eux et promouvoir la filière
- Appuyer par le conseil et l'expertise
- Expérimenter en coconstruisant avec les partenaires publics, en aidant à la décision,
- Penser l'évolution de la filière dans le contexte de la transition écologique

Les adhérents sont les adhérents de droit et les membres actifs : toute personne morale de droit privé ou public ayant une activité dans le secteur du spectacle vivant en Pays de la Loire, et dont le siège social ou un établissement est basé en Pays de la Loire, à l'exception des organisations professionnelles et syndicats.

La clé de répartition des membres du conseil d'administration vise un équilibre entre répartition territoriale, segments d'activité, disciplines artistiques et diversité des modèles économiques.

Le cadre souhaité est l'élection d'au moins un représentant parmi les catégories suivantes :

- Création ;
- Production ;
- Diffusion ;
- Médiation et éducation artistique et culturelle ;
- Formation et recherche ;
- Communication et médias culturels ;
- Prestations techniques.

L'association, à travers ses membres actifs, représente la diversité du spectacle vivant en Pays de la Loire. Pour adhérer au Pôle, une personne morale doit mener une activité significative dans le secteur du spectacle vivant en Pays de la Loire. Lorsque cette activité est portée par une personne morale de droit public, elle doit se faire au travers d'un projet spécifique (budget identifiable, équipe dédiée, communication propre) pour que ce projet puisse clairement être identifié par le Pôle spectacle vivant. Ce dernier, dans le cadre de sa communication interne et externe, utilisera le nom spécifique de ce projet et non la dénomination statutaire de ladite personne morale de droit public.

LES GRANDES MISSIONS DU POLE SPECTACLE VIVANT

❖ LA STRUCTURATION DE LA FILIERE ET LA REPRESENTATION DE LA FILIERE

Le pôle spectacle vivant est le lieu où l'ensemble des acteurs de la filière peut se retrouver autour d'enjeux communs et interdépendants.

En se positionnant comme un espace de mise en réseau, de dialogue et de co-construction entre l'ensemble des maillons de la filière, en encourageant les démarches de mise en partage, le pôle a pour ambition de fédérer la filière et de renforcer sa structuration. En cela, il s'agit de favoriser la formulation d'enjeux communs entre différents maillons de la chaîne et de possibles réponses coopératives.

Le Pôle a vocation à faire remonter les besoins et les préoccupations des acteurs et actrices de la filière auprès des pouvoirs publics et à établir des préconisations.

Le Pôle participe aux temps professionnels organisés par les collectivités publiques et les acteurs de la filière ainsi qu'aux instances de dialogue et travaille en partenariat avec les organisations du secteur.

Le Pôle contribue activement aux travaux du Comité régional des professions du spectacle du secteur du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel (COREPS) dont il assure également la coordination et l'animation.

❖ L'OBSERVATION DE LA FILIERE

L'observation joue un rôle d'aide à la décision et d'éclairage des choix des acteurs de la filière et des politiques publiques.

De la connaissance qualifiée sur l'écosystème du spectacle vivant des Pays de la Loire est ainsi mise à disposition des professionnels de la filière et des pouvoirs publics.

Pour ce faire, le Pôle se livre à :

- un travail d'identification et de synthèse des données régionales déjà existantes qu'il agrégera et synthétisera afin de les rendre à la fois lisibles et visibles
- la production de données sur des thématiques constituant des enjeux pour la filière.

Ce travail d'observation a vocation à permettre de dégager des problématiques, d'identifier les grands enjeux qui traversent la filière et des pistes d'action pour le secteur et de proposer ainsi une véritable vision prospective.

❖ L'INFORMATION-RESSOURCE ET LA PROFESSIONNALISATION DE LA FILIERE

Afin de permettre aux acteurs de la filière de s'outiller ou de se ré-outiller et ainsi de professionnaliser leurs pratiques, le pôle met en place de temps professionnels collectifs pouvant revêtir plusieurs formes

- Sessions d'information
- Apport d'expertise par le biais de rencontres professionnelles et d'ateliers thématiques
- Actions de sensibilisation
- Partage d'expériences inspirantes
- Actions d'accompagnement collectif (notamment en inter-pôles)

Le pôle mène une action de veille sur la filière du spectacle vivant et un traitement de l'information recueillie. Des ressources utiles sont ainsi régulièrement mises à la disposition des acteurs de la filière et des pouvoirs publics.

❖ L'EXPERIMENTATION

L'expérimentation permet d'innover et de proposer des actions-levier au bénéfice des utilisateurs. Il convient à cet égard de rappeler que le pôle est un outil au service des acteurs de la filière leur permettant d'évoluer pour s'adapter à un contexte mouvant.

Les expérimentations sont circonscrites dans le temps et ont pour finalité de proposer des modèles reproductibles dont les acteurs, ou les pouvoirs publics, pourront se saisir.

❖ **LA COORDINATION ET L'ANIMATION DU COMITE REGIONAL DES PROFESSIONS DU SPECTACLE (COREPS) DES PAYS DE LA LOIRE**

Le comité de pilotage du COREPS a souhaité déléguer la coordination et l'animation de cette instance régionale au Pôle spectacle vivant. Pour ce faire 0,5 ETP de ses effectifs est affecté à cette mission.

A ce titre, la salariée du Pôle organise les différentes instances, est chargée du secrétariat de l'instance et de ses réunions, anime les groupes de travail et contribue à la mise en œuvre d'événements professionnels. Elle assure également une mission de veille, procède à l'inventaire des données déjà existantes, participe à l'analyse des besoins et propose des champs d'exploration.

La gouvernance et l'animation de l'association

I/La gouvernance

L'association a organisé le fonctionnement de sa gouvernance à travers les réunions de ses organes :

En 2024, se sont tenues :

- 2 assemblées générales : une assemblée générale ordinaire suivie une assemblée générale extraordinaire le 16 avril à Angers (49) (54 adhérents présents)
- 4 réunions du Conseil d'administration (3 en visioconférence et 1 en présentiel à Nantes (44))
- 3 réunions du Bureau élargi au membres élus du CA (en visioconférence)
- Réunion du Bureau toutes les 2 semaines

Membres du Conseil d'Administration au 31/12/24 (vote en AGE du 15/04/2024)

Le Conseil d'administration est composé de 20 membres adhérents élus par l'assemblée générale. Il détermine les grandes orientations de l'activité de l'association et élit les membres du Bureau.

Yvann Alexandre, Association CRC / Théâtre Francine Vasse (Loire-Atlantique)

Edwige Beck, Label Brut (Mayenne)

Nolwenn Bihan, TU-Nantes (Loire-Atlantique)

Pauline Boivineau, Université Catholique de l'Ouest (Maine-et-Loire)

Céline Chagnas, Cie Le Mouton carré (Vendée)

Marine Charles, Territoires imaginaires (Loire-Atlantique)

Christophe Chauvet, PaQ'la Lune (Loire-Atlantique et Maine-et-Loire)

Nicolas David, La Houlala Compagnie (Sarthe)

Shelly de Vito, Les Moulins de Paillard (Sarthe)

Michel Duchemin, Paul Production (Maine-et-Loire)

Anaïs Guillemot, Météores (Loire-Atlantique)

Arnaud Hamelin, Mayenne Culture (Mayenne)

Solen Henry, Cie À Portés de mains / Poisson Pilote (Loire-Atlantique)

Erika Hess, Centre Chorégraphique National de Nantes (Loire-Atlantique)

Elisabeth Lamy, Les Sémillantes (Loire-Atlantique)

Chloé Langeard, Service UA-Culture, Université d'Angers (Maine-et-Loire)

Florence Loison, Zutano BaZar (Sarthe)

Fabienne Martineau, Coopérative Oz (Maine-et-Loire)

Jeanne Menguy, Bain Public (Loire-Atlantique)

Céline Moreau, Théâtre d'Air (Mayenne)

Gurval Réto, Théâtre de l'Hôtel de Ville (Maine-et-Loire)

Nathalie Schieb-Bienfait, Nantes Université (Loire-Atlantique)

Nicolas Soulié, Cie Paris Bénarès (Loire-Atlantique)

Renaud Vasseur, Abbaye de l'Epau (Sarthe)

Membres du Bureau au 31/12/24 (vote en CA du 04/06/2024)

Le Bureau est composé de 5 co-présidents assurant les fonctions suivantes :

- Représentant légal : Christophe Chauvet
- Trésorière : Erika Hess
- Secrétaire : Solen Henry
- Secrétaire adjointe /Référente communication interne et externe : Edwige Beck
- Secrétaire adjointe /Référente Ressources Humaines : Marine Charles

II/Animation de la vie associative

Le rôle d'animation se situant au cœur des missions du Pôle spectacle vivant, et les notions d'horizontalité, de participation et de réflexivité au cœur de son fonctionnement, le Pôle a cherché à créer les conditions favorisant l'intelligence collective et à favoriser la participation active de ses adhérents en allant au près des territoires.

Pour ce faire, le Pôle a mené les actions suivantes en 2024 :

❖ **Elaboration d'une charte des adhérents par les adhérentes membres du groupe de travail « Modalités de participation des adhérents et d'animation du réseau »**

Constitué en novembre 2023, le groupe de travail composé de trois adhérentes s'est de nouveau réuni une fois en 2024 afin d'élaborer la charte des adhérent.es à partir des préconisations présentées à l'AG du 12 décembre 2023.

Ce document a pour objectif de :

- Définir les modalités de participation des adhérents à la vie et aux actions du Pôle
 - En posant les différentes manières dont chaque adhérent peut s'investir dans le Pôle et ce qui est peut être attendu d'un adhérent
 - En permettant à chaque adhérent, une fois ce cadre fixé, de se positionner en fonction et de ses compétences et du temps qu'il peut consacrer au Pôle
- Définir les principes de fonctionnement et de communication du réseau les modalités d'animation du réseau des adhérents du Pôle
 - Favoriser l'interconnaissance et contribuer ainsi au renforcement du sentiment d'appartenance
 - Faire remonter les propositions et les besoins des adhérents et partager les ressources)

La charte des adhérents a été présentée lors de l'assemblée générale du 16 avril 2024 et est communiquée à chaque adhérent.

❖ **Mise en place des « Petits déj' du Pôle »,**

Il s'agit d'un temps d'échange mensuel en visioconférence permettant à toute personne qui le souhaite (adhérente ou non) de venir échanger avec une partie de l'équipe salariée.

Ces temps informels ouverts à tous visent à repréciser les missions du Pôle et les actions en cours, à répondre aux questions et à échanger sur tout sujet qui intéresse les participants.

En 2024, 7 « *petits déj' du Pôle* » ont ainsi été organisés pour un total de 17 participants.

❖ **Mise en place de modalités de défraiement des structures adhérentes participant aux actions du Pôle**

Afin que la question financière ne constitue pas un frein à la participation de structures économiquement plus fragiles, le Pôle a mis en place à partir d'avril 2024 des modalités de défraiement prenant en compte les ressources des structures adhérentes.

❖ **Organisation d'un séminaire des adhérents**

Ce temps à destination des adhérents a visé à recueillir leurs besoins en vue de l'élaboration de la feuille de route opérationnelle de l'association pour la période 2025-2027, en lien avec la convention pluriannuelle d'objectif à l'époque en cours de finalisation.

En partant des grandes missions du Pôle, les adhérents ont été invités sous forme d'un world café à identifier leurs besoins. Leur avis a également été sollicité sur la manière d'améliorer l'animation du réseau.

Ce séminaire s'est tenu le 25 septembre 2024 à Nantes et a réuni 33 adhérents.

En raison de la décision prise par la Région en novembre de cesser son soutien à l'association dès 2026 et des incertitudes qui pèsent sur l'avenir du pôle, la feuille de route de l'association n'a finalement pas pu être élaborée à l'issue du séminaire, les perspectives pour le pôle devant être retravaillées.

Communiquer et augmenter le nombre d'adhérents du Pôle spectacle vivant et la représentativité de la filière dans sa diversité

Au 31 décembre 2024, l'association comptait 136 structures adhérentes (voir composition détaillée des structures adhérentes en annexe).

I/La présence aux BIS de Nantes

Le Pôle spectacle vivant était présent aux BIS de Nantes les 17 et 18 janvier 2024 à travers la tenue d'un stand et l'organisation de deux petits déjeuners (90 participants sur les 2 jours) + une cinquantaine de passages longs sur le stand.

II/La présentation du Pôle dans le cadre de plusieurs rencontres professionnelles ou réunions de réseau

- Au réseau de chargés de diffusion *La Nantaise de diffusion* le 11 janvier à Nantes
- A des compagnies émergentes du grand ouest dans le cadre du programme de résidence *Création En Cours* des Ateliers Médicis le 9 mars à Bordeaux
- A la rencontre professionnelle organisée dans le cadre du *Festival Saperlipuppet* par la Cie Salamandre en partenariat avec la Ville de La Chapelle-sur-Erdre le 18 avril à La Chapelle-sur-Erdre
- A la rencontre professionnelle organisée dans le cadre de *Quel Cirque* par la Volière, le Théâtre scène nationale et Pendulaire le 9 décembre à Saint-Nazaire

En parallèle, l'équipe du pôle est allée à la rencontre de plusieurs acteurs, dans chacun des cinq départements, afin de leur présenter le pôle et de recueillir leurs besoins, en portant une attention particulière aux structures de diffusion, typologie moins représentée au sein des adhérents.

III/Le renforcement de la communication et la consolidation de l'identité du Pôle

Le Pôle Spectacle vivant a poursuivi en 2024 la mise en place de ses outils visant à communiquer sur ses activités et à animer son réseau. Ces aspects ont été renforcés au second semestre 2024 avec l'arrivée d'une chargée de communication (50%) et d'animation réseau (50%).

❖ La déclinaison d'un plan de communication

Un plan de communication devait être présenté à l'automne 2024, décliné à partir de la construction de la feuille de route pluriannuelle issue de la journée séminaire du 25 septembre. Du fait de la décision prise par la Région et des incertitudes qui pèsent sur l'avenir du pôle, la feuille de route de l'association n'a pas pu être travaillée, tout comme le plan de communication afférant.

Ce dernier devrait être retravaillé en 2025.

❖ L'impression de supports de communication (flyers, affiches, roll-up et cartes de visite)

Ces documents comportant des informations génériques ont été pensés pour avoir une durée d'utilisation dans le temps.

❖ Les lettres d'information

En 2024, 11 lettres d'information ont été adressées aux adhérent.es et 9 au tout public (soit 478 contacts abonnés à l'infolettre du pôle, hors adhérents).

- Taux d'ouverture moyen sur l'année : 58%
- Taux de clic : 10%
- Taux de désinscription : 0,21%

Il convient de préciser que le taux d'ouverture moyen des mails, bien qu'acceptable, est biaisé par les envois d'enquêtes. En effet, nous avons plusieurs fois diffusé largement les enquêtes auprès des professionnels à partir de fichiers larges et beaucoup moins qualifiés (adresses contact...). Le taux d'ouverture moyen pour les adhérents et la newsletter tout contact est plus proche des 70%, ce qui montre un réel intérêt pour nos actualités. Le taux d'inscription est extrêmement bas, un autre signe favorable.

Il a été décidé en septembre 2024 de ne plus opérer de distinction entre les lettres d'information adhérents et les lettres d'information tout public. Ceci relève d'un choix fort de se mettre au service de la filière dans son ensemble au-delà du critère de l'adhésion au Pôle. Il s'agit ainsi de sortir d'une logique de contrepartie ou de service pour repositionner l'adhésion à comme un choix d'adhésion aux valeurs portées par le Pôle.

Le dernier trimestre 2024 a également été une phase d'expérimentation sur le contenu des lettres d'information. Plusieurs formats et rubriques ont ainsi été testés :

- Actualités de la filière : travail de veille et d'information
- Focus sur un sujet précis (en octobre, focus sur les organisations professionnelles d'employeurs)
- Agenda spécifique des rendez-vous du Pôle
Une expérimentation a été faite sur l'envoi d'une lettre d'information spécifique chaque lundi. Cette formule n'a pas été retenue pour ne pas saturer les destinataires. Les informations agenda font par conséquent l'objet d'une rubrique et non d'une lettre d'information spécifique.

Les lettres d'information contiennent également les typologies d'informations suivantes :

- Agenda des rendez-vous en région : relai des journées et rencontres professionnelles du territoire. Les lettres d'information n'ont cependant pas vocation à présenter l'agenda des spectacles.
- Autres rencontres : les ateliers, tables rondes qui nous semblent pertinentes au niveau national ainsi que les formations gratuites.
- Dispositifs d'accompagnement : relai de tous les dispositifs accessibles aux acteurs de notre filière
- Enquêtes : relai des enquêtes du Pôle et de celles partenaires régionaux voire nationaux
- Offres d'emploi et petites annonces : possibilité de déposer leur offre d'emploi, de mutualisation...
- La boîte à outil : relai des outils qui peuvent servir à faciliter le travail sur différentes thématiques
- Aides et appels à projet
Le choix a été fait de regrouper ces infos dans un lettre d'information thématique une fois par mois. Deux newsletters spécifiques ont été adressées en 2024

❖ L'amélioration de la communication autour des évènements et la visibilité des actions

Afin de rendre plus lisibles les actions portées par le Pôle, un travail sur le nom des événements et des déclinaisons graphiques spécifiques a été réalisé au dernier trimestre 2024.

- Rendez-vous départementaux : un par an dans chaque département/Nom retenu : Trombinoscope
- Rendez-vous régionaux (ateliers ou rencontres thématiques sur les sujets qui traversent la filière) : 2 ou 3 par an / Nom retenu : Grand Large

Afin de différencier les différents espaces de travail collectifs, entre les chantiers thématiques des noms différents ont été définis :

- Les chantiers
Prévus dans les statuts et dont les thématiques sont validées par le conseil d'administration, les chantiers prennent la forme de groupes de travail composés de structures adhérentes et d'au moins un salarié, un membre du CA et un co-président référent
- Les groupes de travail ponctuels/ Nom retenu : Les labos
Espace de collaboration pour les adhérents, sans appui salarié, sur un sujet sur lequel ils ont besoin d'avancer collectivement pour trouver des solutions.
Il est à noter que les labos n'ont pas encore vu le jour en 2024

❖ Le site internet

- Une phase d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée à un consultant afin d'accompagner le Pôle dans la rédaction d'un cahier des charges et dans la définition du positionnement en termes de communication. Il s'agit de poser une ligne directrice pour définir la parole du Pôle et ses outils.

Des membres volontaires du conseil d'administration ainsi que deux adhérentes du groupe de travail « Modalités de participation des adhérents et d'animation du réseau » ont été associés à cette phase.

Des entretiens exploratoires et un atelier participatif ont eu lieu en mars permettant de dégager des grands enjeux en termes de positionnement :

- *Ce sont les adhérents qui font le Pôle. Ils forment un rhizome qui permet au Pôle de refléter les mouvements de la filière. Lieu de mobilité permanente, le Pôle accueille les débats et les rencontres.*
- *Le Pôle crée des liens permanents entre des professionnels qui défendent un écosystème vivant, interdépendant, et solide face aux mutations qui le traversent.*
- *Le Pôle est une utopie, un espace de rassemblement d'acteurs défendant des valeurs communes de pluralité artistique, de sensible, d'émancipation et d'un rapport au monde polysémique et complexe.*

Cette phase a permis d'aboutir à une traduction créative, dont le sous-titre « *Pour un spectacle vivant, une filière unie* », et à la rédaction du cahier des charges.

- A l'issue d'une procédure de mise en concurrence, le prestataire We used to be friends a été choisi en qualité de développeur avec une livraison du site fixée au premier trimestre 2025.

Par ailleurs, les membres du conseil d'administration se sont fixés comme objectif de solliciter directement et de manière ciblée leur réseau afin de recruter de nouveaux adhérents.

Structuration interne

L'association a poursuivi en 2024 la structuration de son fonctionnement administratif et social.

❖ Les ressources humaines

La mission confiée à Marine Le Roux a été reconduite jusqu'en juillet 2024, sous forme de prestations, afin de continuer à accompagner l'association dans des missions de communication, de soutien logistique et d'animation du réseau des adhérents.

Les membres du conseil d'administration ont acté la création de deux postes :

- un poste de chargé de communication (50%) et d'animation réseau (50%)
- un poste de chargé d'animation du COREPS (50%) et d'observation de la filière spectacle vivant (50%)

Perrine Cartier a pris ses fonctions en qualité de chargée de communication et d'animation réseau le 19 août 2024 en contrat à durée déterminée d'une durée d'un an, et Géraldine Bouvry en qualité de chargée d'animation du COREPS et d'observation de la filière spectacle vivant le 21 août également en contrat à durée déterminée d'une durée d'un an.

❖ Les prestataires

L'association a désigné un expert-comptable en 2024.

Un commissaire aux comptes a également été désigné en 2024, le montant des subventions publiques alloué à l'association en 2024 atteignant le montant de 153 000€.

❖ Les locaux

Un bureau est mis à disposition de l'association par la Ville d'Angers depuis août 2024 dans des locaux partagés avec les associations PlatO et Musées Angers vivants.

Les statuts ont ainsi fait l'objet en 2024 d'une modification votée lors de l'AGE du 14 avril actant ainsi le changement de domiciliation du siège social de l'association.

Financement

L'association bénéficie de deux sources de financement par le biais des collectivités publiques et par des ressources propres constituées par les cotisations de ses adhérents.

En 2024, la DRAC des Pays de la Loire et la Région des Pays de la Loire ont chacune alloué à l'association une subvention de fonctionnement d'un montant de 85 000 €.

Une subvention en investissement d'un montant de 7 000€ a été allouée par la Région des Pays de la Loire pour la création du site internet.

Une subvention au projet d'un montant de 21 000€ été allouée par la DRAC au titre de sa mission d'animation du COREPS pour la mise en place d'ateliers de prospective dans ce cadre de cette instance.

Le montant des cotisations des adhérents s'élève à 8 821€ en 2024.

Relations avec les tutelles

A la demande de la Région et de la DRAC une « charte entre les Pôles régionaux de coopération des filières culturelles, la Région et la DRAC » a été élaborée entre les deux financeurs et les six pôles régionaux. Ce document vise à préciser le cadre d'action, les grandes missions des pôles ainsi que les principes de coopération entre les pôles et les tutelles. Le pôle a approuvé les termes de cette charte.

Un travail d'élaboration d'une convention pluriannuelle d'objectif pour la période 2025 – 2027 a été mené entre juin et octobre 2024 avec la DRAC et la Région, convention qui n'a finalement pas pu être signée en raison de la décision de la Région de ne pas reconduire son soutien à l'association en 2026.

En effet, la Région a informé l'association en novembre 2024 qu'elle avait pris la décision de diminuer en 2025 de près de 50% la subvention allouée et de se désengager totalement du financement du pôle à partir de 2026.

Ce désengagement concernant également les cinq autres pôles régionaux, l'ensemble des six pôles ont sollicité une réunion avec la Directrice régionale des affaires culturelles et son équipe afin d'échanger sur les perspectives des pôles. Une réunion s'est tenue le 19 décembre 2024 à l'issue de laquelle il a été convenu de se revoir en mars 2025.

L'adjoint à la maire de Nantes délégué à la culture a de son côté sollicité une réunion avec l'ensemble des pôles afin d'évoquer avec eux les perspectives et les pistes de collaboration. A l'issue de cette réunion qui s'est tenue le 11 décembre 2024 il a été convenu de se revoir début 2025.

Un temps en visioconférence a été proposé aux adhérents le 13 décembre 2024 afin de les tenir informés des décisions prises par la Région concernant le pôle spectacle vivant et de pouvoir échanger avec eux sur cette situation.

Les actions menées en 2024

En parallèle de la poursuite de sa structuration, le pôle a mis en place un certain nombre d'actions dans le cadre des grandes missions qui lui sont confiées.

I / La structuration de la filière

❖ La poursuite des chantiers thématiques transversaux

Les deux chantiers thématiques ont été actés par le conseil d'administration du 9 octobre 2023 et ont été lancés au dernier trimestre 2023. Pour rappel, les deux thématiques retenues sont celles qui ont été identifiées comme prioritaires par un grand nombre d'adhérents lors des consultations des adhérents en 2023 mais également plus largement lors de l'atelier organisé aux BIS en janvier 2023.

Ces deux chantiers ont donné lieu à la constitution d'un groupe de travail chacun composé de deux ou trois membres du conseil d'administration et d'une pluralité d'adhérents, véritables acteurs de leur mise en œuvre, avec l'appui de l'équipe salariée.

- **Le chantier « La mutualisation de l'emploi »**

Le groupe de travail consacré à ce chantier, composé de 11 participants, s'est réuni 10 fois.

Rappel des objectifs du chantier :

- Réalisation d'un état des lieux régional des expériences de mutualisation de l'emploi ainsi que des dispositifs de financement existants pour soutenir cette mutualisation

Cet état des lieux a pour objet d'identifier les forces et les impacts positifs de ce type de structuration tout en mettant en lumière ses éventuelles faiblesses et limites ainsi que les freins à son développement.

Cette analyse qualitative permettra ainsi de dégager des pistes d'actions visant d'une part, à visibiliser et à valoriser ces démarches de mutualisation, et, d'une part, à soutenir leur consolidation, leur pérennisation et leur développement.

- A partir de cet état des lieux, établir des préconisations à l'attention de la filière et des pouvoirs publics

En 2024, ont été réalisés :

- La poursuite du recensement des structures ligériennes pratiquant la mutualisation de l'emploi
- Les entretiens avec 20 de ces structures (20 structures mutualisées et 15 bénéficiaires de ces structures mutualisées)
- Le recensement des aides financières ligériennes de soutien à la mutualisation de l'emploi
- Le début de l'analyse des données recueillies

Le premier semestre 2025 sera consacré à la poursuite de l'analyse puis à la rédaction de l'état des lieux.

- Organisation d'une intervention sur le sujet de la mutualisation de l'emploi avec Christine Argenté du groupement d'employeurs Les Gesticulteurs et Stéphanie Zanlorenzi, de la compagnie Nina la Gaine et membre des Gesticulteurs le 16 avril à Angers.

- **Le chantier « La mobilité : comment faciliter la circulation des œuvres et renforcer le dialogue entre les équipes artistiques et les structures de diffusion ? »**

Le groupe de travail consacré à ce chantier, composé de 10 participants, s'est réuni 4 fois.

Rappel des objectifs du chantier :

1^{er} axe : Comment faciliter la circulation des œuvres et des équipes artistiques ?

- Recenser :
 - les initiatives ligériennes en faveur de la mobilité (réseaux et aides financières)
 - la proportion pour les équipes artistiques ligériennes des représentations programmées en Pays de la Loire (et dans le département d'implantation de l'équipe) et proportion d'équipes artistiques régionales accueillies dans les lieux de diffusion ligériens
- Réaliser un état des lieux de ces initiatives en le construisant à partir d'une grille d'analyse qui intègre des indicateurs quantitatifs et qualitatifs (ce qui fonctionne ou non, freins, limites, leviers...) permettant ainsi d'identifier les manques et de dégager des problématiques
- A partir de cet état des lieux, établir des préconisations

En 2024, ont été réalisés :

- Le recensement des initiatives ligériennes en faveur de la mobilité
- La construction de la grille d'entretien
- Les prises de contact avec les réseaux identifiés en vue de réaliser ces entretiens début 2025

L'année 2025 sera consacrée aux entretiens avec les réseaux identifiés, l'analyse des données recueillies puis à la rédaction de l'état des lieux.

2nd axe : Comment renforcer le dialogue entre les compagnies et les structures de diffusion ?

Ont été organisés trois ateliers intitulés "*Construire de nouvelles pratiques professionnelles entre équipes artistiques et structures de diffusion : un atelier de coopération pour un partenariat renouvelé !*" avec Stéphane Gornikowski du collectif Vaguement Compétitifs, pilote de la recherche-action nationale « Améliorer la relation entre les lieux et les compagnies du spectacle vivant » et co-auteur du *Guide du retour*, et la Nantaise de diffusion.

- Atelier proposé pendant la journée professionnelle organisée dans le cadre des *Avant-Curieux* au Théâtre ONYX à Saint-Herblain le 11 octobre (17 participants)
- Atelier proposé dans le cadre du rendez-vous départemental du Pôle en Sarthe à EVE – Scène universitaire du Mans le 21 novembre (19 participants)
- Atelier proposé dans le cadre de la journée professionnelle *Rebon-D#3* au Théâtre ONYX à Saint-Herblain le 26 novembre (19 participants)

Ces ateliers ont été pensés comme des temps de dialogue et de co-construction entre équipes artistiques et structures de diffusion, visant à identifier à la fois les difficultés, attentes et besoins exprimés et les bonnes et moins bonnes pratiques. Ils permettront de définir des actions prioritaires pour favoriser le dialogue et faciliter le travail de chacun et, dans un second temps (en 2025), à partir des bonnes pratiques identifiées, d'élaborer des premiers outils et des pistes de travail concrètes. Chaque atelier a été pensé pour permettre d'enrichir le contenu du suivant et aboutir à l'élaboration d'un guide des bonnes pratiques et d'outils concrets.

Les travaux de ces ateliers seront ensuite mis en partage avec ceux de l'Office national de diffusion artistique (ONDA) qui mène actuellement une démarche similaire à l'échelle nationale.

❖ L'organisation d'ateliers de coopération

En vertu du principe de coopération qui anime et sous-tend son projet, le Pôle a mis en place en 2024 des actions d'accompagnement fondées sur la coopération entre les acteurs de la filière.

Ainsi le 16 avril, à l'issue de son assemblée générale, le Pôle a proposé quatre ateliers (39 participants) :

- Deux ateliers de codéveloppement
- Un atelier de partage d'outils et d'échanges de savoirs animé par Clémence Ménard
- Un atelier - jeu *Terrain Vague*. Un jeu pour améliorer les pratiques de l'évaluation des lieux et des compagnies par une démarche collective ludique.

❖ Le lancement de la tournée régionale du Pôle, les *Trombinoscopes*

Cette tournée régionale, qui prend la forme d'une journée organisée dans chaque département de la région, vise à réunir les acteurs de la filière spectacle vivant implantés sur le territoire, qu'ils soient adhérents du Pôle ou non, afin d'échanger, de mieux se connaître et d'identifier ensemble les besoins de la filière à l'échelle départementale.

L'objectif est ainsi de favoriser l'interconnaissance à une échelle plus petite et également de travailler sur des problématiques plus spécifiques au département.

Le déroulé de ces rendez-vous est le suivant :

- Matin : temps d'interconnaissance, présentation du Pôle et initiatives inspirantes sur le territoire et identification collective des enjeux de la filière dans leur département
- Après-midi : atelier thématique

Ainsi, le premier *Trombinoscope* a été organisé en Sarthe à EVE – Scène universitaire du Mans le 21 novembre 2024 et a été co-construit avec les adhérents du département. L'atelier thématique proposé l'après-midi était consacré à la fluidification du dialogue entre équipes artistiques et structures de diffusion (voir infra).

32 personnes ont participé à cette journée.

❖ La participation aux instances de dialogue, l'interaction avec les organisations du secteur

- Participation au Comité régional des professions du spectacle du secteur du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel (COREPS)

En tant que membre invité, le pôle a participé à toutes les réunions organisées dans le cadre de cette instance et, par sa connaissance fine de la filière, a contribué activement à ses travaux.

Il a ainsi participé aux réunions à la réunion plénière ainsi qu'à l'ensemble des réunions des trois groupes de travail thématiques mis en place au sein du COREPS :

- Formation, insertion, parcours professionnels (en lien avec le groupe technique de la Région des Pays de la Loire travaillant à l'élaboration du contrat d'objectifs sectoriel "Tourisme Culture Sport Médias" 2024-2026)
- Les facteurs de fragilisation du salariat
- Les perspectives à 5 ans des secteurs du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel

Par ailleurs, le Pôle a été à la rencontre, ou répondu à l'invitation, d'un certain nombre d'acteurs institutionnels afin de présenter son action et dégager des pistes de collaboration.

- Rencontres avec les organisations professionnelles d'employeurs

Le pôle a rencontré plusieurs organisations professionnelles d'employeurs afin de travailler sur l'articulation de leurs actions respectives tant dans le domaine de l'observation que de la structuration et de la professionnalisation de la filière

- Rencontres avec les collectivités territoriales

Des rendez-vous se sont tenus entre le pôle et plusieurs départements et métropoles.

- Participation à plusieurs temps de réflexion
 - Temps d'échange entre équipes artistiques et structures de diffusion organisé au Carré à Château Gontier le 20 février 2024
 - Temps de concertation organisé par la DRAC dans le cadre du Printemps de la ruralité au Carré à Château Gontier le 12 mars 2024
- Participation aux réunions de dialogue entre les services de l'Etat et les têtes de réseau associatives organisées par la délégation régionale à la vie associative depuis décembre 2024
- Adhésion à la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) en octobre 2024

II/L'observation de la filière

- ❖ **Le recrutement d'une chargée d'observation de la filière (à hauteur de 0,5 ETP) le 21 août 2024**
- ❖ **L'observation dans le cadre des chantiers thématiques (*voir supra*)**

Il a été acté dès 2023 que, parmi les missions attribuées aux chantiers thématiques, figurerait une mission d'observation.

- Chantier « La mutualisation de l'emploi »
Réalisation d'un état des lieux régional des expériences de mutualisation de l'emploi ainsi que des dispositifs de financement existants pour soutenir cette mutualisation
En 2024, ont été réalisés :
 - La poursuite du recensement des structures ligériennes pratiquant la mutualisation de l'emploi
 - Les entretiens avec 20 de ces structures (20 structures mutualisées et 15 bénéficiaires de ces structures mutualisées)
 - Le recensement des aides financières ligériennes de soutien à la mutualisation de l'emploi
 - Le début de l'analyse des données recueillies
- Chantier « La mobilité : comment faciliter la circulation des œuvres et renforcer le dialogue entre les équipes artistiques et les structures de diffusion ? »
Réalisation d'un état des lieux régional
En 2024, ont été réalisés :
 - Le recensement des initiatives ligériennes en faveur de la mobilité
 - La construction de la grille d'entretien
 - Les prises de contact avec les réseaux identifiés en vue de réaliser ces entretiens début 2025

❖ La réalisation d'enquêtes

L'assemblée générale du 16 avril 2024 a acté la décision de mener une enquête visant à mesurer les impacts de la crise que traverse la filière depuis la crise du Covid.

- Enquête sur les impacts de la crise sur les équipes artistiques en partenariat avec l'Association des professionnel.le.s de l'Administration du Spectacle (LAPAS)

LAPAS a réalisé une enquête - en partenariat avec le SYNDEAC et le SYNAVI - visant à comprendre la réalité des difficultés rencontrées par les équipes artistiques et de mesurer les effets concrets - présents et à venir - de la crise.

Le Pôle spectacle vivant s'est associé à LAPAS afin d'obtenir une analyse ciblée des données recueillies auprès des équipes ligériennes (59 réponses) lui permettant ainsi de réaliser une étude spécifique sur la situation en Pays de la Loire, tout en la mettant en regard avec les données nationales. En écho aux résultats nationaux, elle a notamment offert la possibilité de mettre en regard de premiers chiffres clés en matière de production et de diffusion. Cette enquête a été menée entre le 28 mai et le 18 juin 2024.

À souligner qu'avec 59 réponses d'équipes artistiques implantées en région, notre territoire enregistre le taux de participation le plus élevé à cette enquête nationale (19% des répondants), juste devant l'Île-de-France, témoignant d'une forte mobilisation des équipes artistiques ligériennes.

Les résultats du volet régional de cette enquête ont été diffusés par le pôle le 23 septembre 2024.

- Enquête sur les impacts de la crise sur les lieux et structures de diffusion

En complément de l'enquête susmentionnée visant à mesurer les impacts de la crise sur les équipes artistiques, le pôle a réalisé une enquête à destination des lieux et structures de diffusion en partenariat avec le Pôle de coopération pour la filière musicale.

Un groupe de travail composé de quatre adhérentes a élaboré le questionnaire qui a été diffusé entre le 27 juin et le 18 octobre 2024. Cette enquête a recueilli seulement 18 réponses en raison principalement de sa longueur et de la difficulté pour les structures de dégager du temps pour y répondre.

A la suite des annonces de certaines collectivités territoriales de coupes budgétaires, voire d'arrêt de financements, dans le domaine de la culture au dernier trimestre 2024, le pôle a pris le parti de se consacrer à la réalisation d'une enquête sur les impacts de ces dernières et a dû prendre la décision de ne pas traiter les données recueillies dans le cadre de la précédente enquête.

- Enquête sur les impacts à prévoir en 2025 des annonces de certaines collectivités territoriales de coupes budgétaires, voire d'arrêt de financements, sur les acteurs des filières culturelles

A la suite des annonces susmentionnées, les six pôles régionaux de coopération culturelle ont élaboré un questionnaire commun afin de commencer à en mesurer les impacts à prévoir sur les différentes filières culturelles.

Les données ont été collectées entre le 19 et le 27 novembre 2024. 736 acteurs issus de l'ensemble des filières culturelles (arts visuels, spectacle vivant, musique, patrimoine, livre & lecture, cinéma et audiovisuel) en Pays de la Loire, recouvrant une diversité de structures et de professionnels (associations, collectivités, établissements publics, entreprises privées, artistes-auteurs, intermittents, micro et auto-entreprises) ont participé à cette enquête.

Les résultats de cette enquête ont été diffusés le 4 décembre 2024.

- Par ailleurs, le pôle a relayé plusieurs enquêtes issues d'autres acteurs ligériens, voire nationaux

❖ **Le récolement et la synthèse des données régionales existantes (notamment sur le thème de l'emploi, en lien avec les travaux du COREPS)**

Un premier travail de recensement a été réalisé, notamment sur l'emploi, en lien avec les opérateurs et organismes ressources régionaux et nationaux (agences culturelles, Afdas, Audiens, DRAC/Région, Départements, DEPS-ministère de la Culture, CPNEF-SV...).

III/ L'info-ressource et la professionnalisation de la filière

Le pôle s'est attelé en 2024 à développer son action visant à permettre aux acteurs de la filière de s'outiller ou de se ré-outiller et ainsi de professionnaliser leurs pratiques.

Pour ce faire, le pôle a :

- poursuivi son action de veille sur la filière du spectacle vivant et de traitement de l'information recueillie en la renforçant au second semestre 2024 avec l'arrivée des deux nouvelles salariées
- organisé des actions

❖ **Les lettres d'information et les dossiers thématiques**

Une réflexion sur les lettres d'information du pôle a été menée au cours du dernier trimestre 2024 dans l'objectif de les enrichir de ressources utiles aux acteurs de la filière. Ainsi, il a été acté de produire régulièrement des infolettres thématiques en sus des infolettres régulières qui contiennent elles aussi systématiquement de la ressource. Certains sujets (en lien notamment avec les chantiers et les grandes actions menées par le pôle) feront en outre l'objet de dossiers thématiques à partir de 2025.

A la fin de l'année 2024, la priorité a été mise sur la rédaction d'une lettre d'information mensuelle répertoriant les aides et appels à projets à l'échelle régionale et nationale. Deux lettres d'information ont ainsi été produites et diffusées, l'une en octobre et l'autre en novembre/décembre.

❖ **Le site internet**

Une réflexion approfondie a été menée sur le futur site internet afin d'en faire non seulement un outil de communication pour le Pôle mais également un véritable outil ressources pour les acteurs de la filière et les pouvoirs publics. Cette dimension a par conséquent constitué un point essentiel du cahier des charges.

❖ **L'annuaire régional**

Une réflexion approfondie a également été menée sur l'élaboration d'un futur annuaire régional recensant les différentes typologies d'acteurs du spectacle vivant.

Cet annuaire prendra la forme d'une cartographie, mise en ligne et accessible à tous sur le site internet du pôle en 2025. Dans une première étape, y seront recensés quatre types de structures : lieux (de diffusion et de création/résidence), équipes artistiques, structures d'accompagnement d'artistes (ex : bureaux de production) et agence(s) culturelle(s).

❖ **Autres actions**

Par ailleurs, le pôle a mis en place les actions suivantes :

- Co-animation de l'atelier : *Cartographie des interlocuteurs essentiels du jeune artiste en Pays de la Loire ?* » dans le cadre du *Bureau des artistes* du TU- Nantes le 4 octobre (17 participants)
- Organisation d'un webinaire en partenariat avec l'AFDAS sur le droit à la formation à destination des structures employeuses le 10 octobre (4 participants)

IV/ La coopération avec les autres pôles

❖ La poursuite de l'intégration de la dynamique inter-pôles

Le Pôle spectacle vivant a participé à plusieurs réunions entre directions organisées dans le cadre de l'inter-pôles.

Il a également participé au séminaire inter-pôles organisé à Nantes le 1^{er} juillet réunissant des membres des bureaux de chaque pôle et l'ensemble des équipes salariées afin de favoriser l'interconnaissance et de dégager des pistes d'actions communes.

- Les dispositifs *Trajet* et *Culturediag*

Ce dispositif d'accompagnement des porteurs culturels est mis en œuvre par les six pôles régionaux, en partenariat avec la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire, la coopérative d'activité et d'emploi OZ.

Il a pour finalité de sécuriser les parcours et accompagner les transitions des professionnels du secteur culturel ligériens dans le cadre du lancement d'un nouveau projet. Pour ce faire, il s'est fixé trois objectifs :

- Professionnaliser les initiatives culturelles et créatives en Pays de la Loire, dans leur diversité en tenant compte de la singularité des parcours
- Décloisonner les filières en favorisant les rencontres et collaborations interfilières, rompre l'isolement des acteurs
- Structurer la chaîne de l'accompagnement au niveau régional

Le Pôle spectacle vivant a intégré ce dispositif à partir de la session 2024/2025. Il a ainsi intégré les comités de suivi et comités de pilotage et participé à la rédaction de l'appel à candidature et au jury de sélection des projets pour la 5^e édition de *Trajet* (2024/2025). Il a également pris part à la réflexion engagée début 2024 sur l'évolution du dispositif.

Cette intégration permet aux acteurs du spectacle vivant de bénéficier de ce dispositif. Parmi les 17 structures accompagnées sur cette 5^{ème} édition, 6 relèvent de la filière spectacle vivant.

Le pôle co-pilote également aux côtés des autres pôles en 2024 le dispositif *Culturdiag*, accompagnement dédié spécifiquement au pilotage économique et financier des structures culturelles et artistiques.

- Réalisation de l'enquête sur les impacts à prévoir en 2025 des annonces de certaines collectivités territoriales de coupes budgétaires, voire d'arrêt de financements, sur les acteurs des filières culturelles (*voir supra*)
- Organisation d'un apéritif destiné aux adhérents des six pôles afin de favoriser l'interconnaissance le 19 septembre 2024 à Nantes
- Co-animation d'un atelier sur des partenariats à la journée interplénière du Pôle arts visuels le 15 février 2024 à Nantes
- Le forum *Entreprendre dans la culture*

Le pôle spectacle vivant, à l'instar des autres pôles, a contribué en 2024 à l'élaboration du contenu des actions proposées dans le cadre du forum *Entreprendre dans la culture*, événement proposé par le ministère de la Culture (DRAC des Pays de la Loire) avec le soutien de Le Mans Métropole, Le Mans Événements, de Nantes Métropole et de la Samoa, organisé au Mans le 4 mars puis à Nantes le 7 mars 2025.

❖ La relation spécifique avec le Pôle de coopération pour la filière musicale

À la suite de l'ouverture, en mai 2023, du périmètre du Pôle musiques actuelles à l'ensemble de la filière musicale, une réflexion sur la question du périmètre et de la place de la musique au sein du Pôle spectacle vivant avait été engagée. Un groupe de travail informel s'est constitué au sein du Pôle spectacle vivant composé de deux administrateurs et de deux membres du Bureau ainsi que des structures de la filière musicale (Ensemble Offrandes et Stradivaria).

A la suite du CA du Pôle spectacle du 9 octobre 2023 vivant votant la non-exclusion de la musique du périmètre du Pôle spectacle vivant ainsi que le principe de la liberté d'adhésion et de la double-adhésion, un groupe de travail avait été officiellement mandaté afin de travailler avec le Pôle à la définition de modalités de coopération.

Deux réunions se sont tenues en 2024 qui ont renforcé la connaissance réciproque des actions menées et permis de dégager de premières pistes de collaboration.

Actions menées en 2024 :

- Co-animation d'un groupe de travail le 10 juin 2024 dans le cadre d'un temps fort du pôle musique visant à identifier les besoins en vue de l'élaboration de l'enquête visant à mesurer les impacts du contexte économique actuel sur les budgets, la programmation, le soutien à la création et l'emploi des structures de diffusion
- Co-élaboration de cette enquête

V/ La coordination et l'animation du comité régional des professions du spectacle (COREPS) des pays de la Loire

Un certain nombre de réunions se sont tenues depuis la prise de fonction de la chargée d'animation du COREPS le 21 août 2024 qui en a assuré la préparation, le secrétariat et l'animation.

- **Comité de pilotage :**

17 septembre 2024 à la DRAC Pays de la Loire, Nantes // 12 participants.

- **Groupes de travail**

GT1 « Formation, insertion et parcours professionnels »

- 6 septembre 2024 : réunion sur le portrait sectoriel 2024 du Carif-Oref, animée par la Région // 5 participants : 3 membres de droit (DRAC, Région, organisation professionnelle), 2 membres invitées (salariées des pôles régionaux spectacle vivant et musique), 1 invitée intervenante (Audrey Beaufort, Carif-Oref).
- En attente de la publication de ce portrait initialement prévue en décembre 2024.

GT2 « Facteurs de fragilisation du salariat »

- 3 décembre 2024 : réunion initialement prévue en présentiel à Nantes et annulée en raison du contexte régional et des annonces de coupes budgétaires du Conseil régional.

GT3 « Prospectives »

- Entre septembre et décembre 2024 : plusieurs réunions préparatoires entre la chargée d'animation du Coreps et Sensipode, prestataire ayant été choisi pour mener des ateliers de prospective avec le groupe.
- 12 novembre 2024 : réunion avec les membres du GT3 à la DRAC à Nantes // 13 participants dont 3 membres invités (pôles régionaux). Sont évoqués les besoins sur l'observation (état de l'art – synthèse de l'existant). La rencontre du groupe avec Sensipode était initialement prévue. Annulée en dernière minute en raison du contexte régional et reportée sur 2025.